



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

GIS AGRALE - Demande de subventions pour l'année 2008

Depuis 2004, le Ministère de l'Agriculture a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur

agricole français, par la création de pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement (STVE) ».

Forte de l'existence d'un nombre significatif d'organismes et d'établissements directement concernés par la thématique STVE, rassemblés depuis 1957 sur le Campus dijonnais, Dijon a été désignée comme ville d'accueil de l'un de ces six pôles de compétences.

Le pôle de compétences dijonnais se construit autour de deux opérations :

- la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement », dont l'objectif est d'organiser la coopération entre ses trois membres fondateurs : l'Université de Bourgogne, l'INRA et l'ENESAD ;
- la fusion de l'ENESAD et de l'ENSBANA, en un seul et même établissement, qui aura vocation à se substituer à l'ENESAD comme membre fondateur du GIS.

Une convention constitutive signée le 30 mai 2008 par ses trois membres fondateurs est venue concrétiser le GIS dénommé « AGRALE DIJON CAMPUS » (AGRIculture, ALimentation, Environnement), manifestant ainsi l'équilibre entre les trois champs scientifiques et professionnels.

Le GIS AGRALE a pour objectifs de :

- promouvoir une politique de coopération scientifique entre les trois établissements fondateurs et partenaires, notamment autour de trois thématiques emblématiques uniques en France : « Qualités des aliments et sensorialité », « Biogéosciences et agroenvironnement » et « Territoires du Développement » ;
- développer la cohérence et l'adaptation de l'offre de formations diplômantes et son articulation avec la recherche ;
- promouvoir et développer des activités au bénéfice de chacun de ses membres ;
- coordonner et développer les activités de transfert et d'expertise ;
- assurer au niveau du GIS les relations avec l'enseignement secondaire technique.

Le GIS AGRALE n'a pas de personnalité morale ; il est porté financièrement par l'Université de Bourgogne pour les deux premières années de sa constitution. Le GIS AGRALE, appelle le soutien financier des collectivités locales (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or, Grand Dijon) aux côtés du Ministère de l'Agriculture.

Par courrier en date du 28 juillet 2008, une aide financière du Grand Dijon à hauteur de 5.500 € est sollicitée.

Cette demande de subvention se décompose en deux volets :

- le soutien apporté au fonctionnement du GIS AGRALE au titre de l'année 2008 :

Le budget de fonctionnement qui comprend le salaire de l'assistante, les frais de secrétariat, de déplacements des conseils et les actions de communication prioritaires (réalisation de supports), s'élève à 48.000 €.

Le Grand Dijon est appelé à hauteur de 4.000 €, soit 8,3 % du budget total.

- une participation financière à l'opération de lancement prévue le 1er décembre 2008, sous le haut patronage conjoint du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministre de l'Agriculture.

Le budget consacré à cette manifestation s'élève à 12.000 € et le Grand Dijon est sollicité à hauteur de 1.500 €, soit 12,5 % du montant global.

La fiche descriptive de chaque volet et le budget prévisionnel correspondant sont annexés au présent rapport.

Les objectifs du GIS AGRALE peuvent s'inscrire dans les soutiens financiers apportés par le Grand Dijon

dans le cadre d'actions visant au développement de l'attractivité du territoire et des synergies entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et les entreprises. Par ailleurs, l'opération de lancement vise à mieux faire connaître le GIS AGRALE auprès de ces derniers.

Aussi, est-il proposé d'accorder une aide financière à l'Université de Bourgogne au titre du fonctionnement 2008 de la structure GIS AGRALE et de l'action de communication qui se déroulera le 1er décembre prochain.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne, structure porteuse du GIS AGRALE, aux côtés des partenaires locaux, une subvention globale de 5.500 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président

40 Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Publié le 26 SEP. 2008
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008



VOLET 1 : FONCTIONNEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ FICHE DESCRIPTIVE

FONCTIONNEMENT				
Maître d'ouvrage (désignation, statut, adresse)	Université de Bourgogne Etablissement universitaire public 6, Bd Gabriel - 21 000 Dijon Etablissement porteur financier du GIS AGRALE (pour une durée de 2 ans à compter du 30 mai 2007)			
Nom de la personne responsable de l'opération (nom, adresse, téléphone, fax, mail)	Eric Marshall Chef de projet du pôle de compétences – GIS AGRALE ENESAD, bât. Médiadoc – 26 bvd du Docteur PetitJean BP 87 999 – 21 079 DIJON CEDEX I Tel : 03 80 77 27 73/23 01 Eric.marshall@educagri.fr			
Titre du projet et Objet de la demande (10 lignes maximum)	FONCTIONNEMENT DU GIS AGRALE au titre de l'année 2008 Outre le salaire de l'assistante, les dépenses de fonctionnement du GIS AGRALE rassemblent les frais de secrétariat (téléphone, reprographie), les frais de réception et autres frais généraux, ainsi que les déplacements des membres des différents conseils. S'ajoute à cela les actions de communication prioritaires (édition des supports papier et achat de structures) afin que le GIS puisse : se faire connaître et rendre lisible au niveau national et européen ses thématiques scientifiques, rendre attractive son offre de formation, développer ses activités de transfert avec les milieux économiques.			
Coût total de l'opération (conformément aux devis joints) en € TTC (arrondi en milliers d'€)	48 000 euros			
Montant de la subvention demandée (arrondi en centaines d'€) 50 % maximum du coût	15 000 euros			
Autres financements (indiquer le nom du ou des organismes cofinanceurs, le montant de leur(s) participation(s) et si le financement est acquis ou prévu)	Cofinanceur	Montant	Acquis	Prévu
	ENESAD	5 000 €	5 000 €	
	INRA	5 000 €	5 000 €	
	uB	5 000 €	5 000 €	
	MAP/DGER	10 000 €	10 000 €	
	CRB	15 000 €		15 000 €
	GRAND DIJON	4 000 €		4 000 €
	CONSEIL GENERAL 21	4 000 €		4 000 €

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 SEP. 2008



VU pour être annexé à délibération 31

du Conseil du : 25 SEP. 2008

DIJON, le : 16 SEP. 2008

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président,

Pierre PRIBETICH

VOLET 1 : FONCTIONNEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES (TTC)	
I. Salaire Assistante : Frais de personnel, contrat à durée déterminée (CDD coût complet) : - Nom - prénom : Stéphanie RAYMOND - Qualification : Ingénieur d'Etude - durée 12 mois : € brut chargé	31 000 €	- Cofinancements (1) 1/ ENESAD 2/ INRA 3/ uB	15 000 € 5 000 5 000 5 000
II. Fonctionnement : A. Secrétariat Frais de téléphone/ de reprographie interne/ de réception et autres frais généraux	3 000 €	- Subvention reçue MAP/DGER (Ministère de l'Agriculture)	10 000 €
B. Déplacements des conseils Membres externes du Conseil scientifique, président du CS, directeur du GIS (inclus transport, repas, hébergement)	6 000 €	- Subvention demandée 1/ CONSEIL REGIONAL (CRB)	23 000 € 15 000
C. Actions prioritaires Communication de départ GIS AGRALE : édition de supports et achat de structures pérennes de communication - Brochures de présentation - Plaquettes institutionnelles et flyers, - Totem, affiches et autres 'kakemono' - papier à en tête - cartes de visites - cartes de vœux	8 000 €	2/ GRAND DIJON 3/ CONSEIL GENERAL (21)	4 000 4 000
TOTAL TTC en €	48 000	TOTAL TTC en €	48 000

(1) Engagement des cofinanceurs par convention financière tripartite 2008 GIS AGRALE (voir annexes – volet 1)

VOLET 2 : LANCEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ FICHE DESCRIPTIVE

AUTRES OPÉRATIONS : Lancement du GIS AGRALE				
Maître d'ouvrage (désignation, statut, adresse)	Université de Bourgogne Etablissement universitaire public 6, Bd Gabriel - 21 000 Dijon Etablissement porteur financier du GIS AGRALE (pour une durée de 2 ans à compter du 30 mai 2007)			
Nom de la personne responsable de l'opération (nom, adresse, téléphone, fax, mail)	Eric Marshall Chef de projet du pôle de compétences – GIS AGRALE ENESAD, bât. Médiadoc – 26 bvd du Docteur PetitJean BP 87 999 – 21 079 DIJON CEDEX I Tel : 03 80 77 27 73/23 01 Eric.marshall@educagri.fr			
Titre du projet et Objet de la demande (10 lignes maximum)	LANCEMENT DU GIS AGRALE au 1^{er} décembre 2008 Financement de la journée de lancement du GIS AGRALE prévue le 1 ^{er} décembre 2008 sous le Haut Patronage des deux ministres concernés. Les dépenses concernent la location du matériel, les frais de restauration, la prise en charge du conférencier externe ainsi que la communication acteurs et les relations médias. Il s'agit d'organiser une manifestation largement ouverte à tous les publics du GIS AGRALE, afin de faire connaître celui-ci dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et auprès de ses partenaires socio-économiques et de l'enseignement technique agricole, ainsi que la perspective de fusion ENESAD-ENSBANA qui participe aussi à la dynamique d'ensemble sur Dijon.			
Coût total de l'opération (conformément aux devis joints) en € TTC (arrondi en milliers d'€)	12 000 euros			
Montant de la subvention demandée (arrondi en centaines d'€) 50 % maximum du coût	3 000 euros			
Autres financements (indiquer le nom du ou des organismes cofinanceurs, le montant de leur(s) participation(s) et si le financement est acquis ou prévu)	<u>Cofinancier</u> ENESAD INRA uB	<u>Montant</u>	<u>Acquis</u>	<u>Prévu</u> 2 000 € 2 000 € 2 000 €
	CRB	3 000 €		3 000 €
	GRAND DIJON	1 500 €		1 500 €
	CONSEIL GENERAL 21	1 500 €		1 500 €

VOLET 2 : LANCEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES (TTC)	
<u>I. Logistique événementiel :</u> Location matériels salon, restauration cocktail ou repas, pauses, prise en charge des intervenants/conférenciers, divers logistique	7 000 €	<u>- Cofinancements (1)</u> 1/ ENESAD 2/ INRA 3/ uB	6 000 € 2 000 2 000 2 000
<u>II. Communication acteurs et médias</u> campagne d'annonces presse et invitations, badges, affiches, outils promotionnels et autres supports de communication multimédia, (annonce « clip » vidéo pour sites web, etc.)	5 000 €	<u>- Subvention demandée</u> 1/ CONSEIL REGIONAL CRB 2/ GRAND DIJON 3/ CONSEIL GENERAL (21)	6 000 € 3 000 1 500 1 500
TOTAL TTC en €	12 000	TOTAL TTC en €	12 000